

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme

Monsieur Thibaut Jossart

Directeur

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 04/12/2024

N/Réf. : BXL20425_734_PU

Gest. : TS

NOVA : 04/PFD/1958826

Corr DU : Olivier ROUSSEAU

Julien DOIGNIES

BRUXELLES. Avenue des Arts 51 - 52

(= partiellement en zone de protection du Palais des Académies et son jardin)

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME : Transformation et changement d'affectation d'un immeuble de bureau vers un équipement d'intérêt collectif

Demande de BUP – DU du 07/11/2024

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 07/11/2024, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 27/11/2024, concernant la demande sous rubrique.

■ CONTEXTE PATRIMONIAL

Le bien concerné par la demande est un immeuble de bureau de gabarit R+7, construit en 1964 et rénové en 2002 selon une esthétique postmoderne. Sis à l'angle de la rue Montoyer et de l'avenue des Arts, il se situe dans la zone de protection du Palais des Académies et de son jardin, classés en tant qu'ensemble et site.



Contexte patrimonial (© BruGIS)



Situation existante (photographie extraite du dossier de demande)



Simulation 3D de la situation projetée (document extrait du dossier de demande)

■ OBJET DE LA DEMANDE

La demande vise à reconverter l'immeuble en un lieu de culte pour l'église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours. Le programme prévoit l'aménagement d'un rez-de-chaussée ouvert au public, tandis que les bureaux, appartements de fonction et espaces de culte sont implantés aux étages. La structure portante de l'immeuble sera maintenue. En raison des faibles hauteurs sous dalle, les gaines techniques de ventilation seront implantées à même les façades, et entourées d'éléments de parement saillants. L'enveloppe du bâtiment sera totalement renouvelée.

Le nouveau traitement des façades entend marquer la présence d'un lieu de culte : élévations formelles de couleur claire en parties supérieures prolongeant le dessin d'ogives sur les parties inférieures, pic en ressaut au sommet de l'angle, alternance de consoles galbées et droites au rez-de-chaussée.

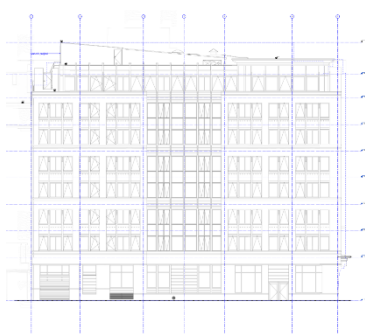
▪ **AVIS DE LA CRMS**

L'immeuble concerné par la demande occupe une position stratégique à l'angle de l'avenue des Arts et de la rue Montoyer, artère conçue en 1838 par l'architecte Tilman-François Suys pour offrir un dégagement monumental au palais des Académies, dont il est également l'auteur. Il est donc important que la nouvelle matérialité du bâtiment ne le singularise pas de manière excessive par rapport à son environnement urbain.

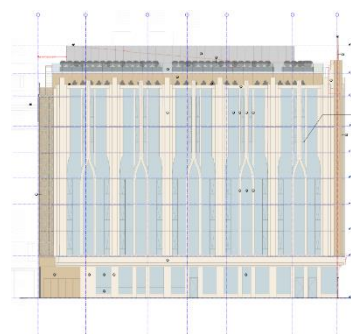


Vue de la rue Montoyer vers le palais des Académies. L'immeuble concerné par la demande se situe à gauche.

© Google Streetview



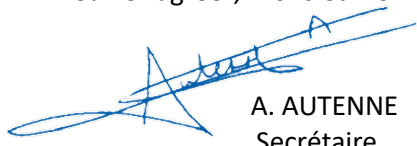
Élévation actuelle de la façade nord de l'immeuble. Document extrait du dossier de demande.




Élévation projetée de la façade nord. Document extrait du dossier de demande.

C'est pourquoi la CRMS préconise de revoir le traitement des façades à rue pour plus de sobriété, afin d'intégrer plus subtilement et avec plus de retenue l'immeuble dans le paysage urbain et mieux ménager la perspective vers le Palais des Académies. Elle demande en outre de veiller à ce que les façades ne soient pas éclairées par l'extérieur la nuit, pour ne pas créer un « effet de phare » ponctuel sur cette portion de l'avenue des Arts. Les aménagements intérieurs n'appellent quant à eux pas de remarques d'ordre patrimonial.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


S. VAN ACKER
Président

c.c.: lleirens@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; opp.patrimoine@brucity.be